



CONSEIL DE QUARTIER PENHARS

Compte-rendu de la 11^{ème} plénière du mardi 10 mai 2016

MPT de Penhars

Présents : 22 membres

Valérie Lecerf-Livet, maire adjointe et Jacky Frémy, animateur

Excusés : 13 membres

Absents : 12 membres

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Quelques rappels et informations diverses
3. Officialisation du conseil citoyen.
4. Fête de quartier : stand conseil de quartier le vendredi 3 juin.
5. Retour sur l'inauguration du marché.
6. Point sur la réunion Plan Local d'Urbanisme.

1- Désignation d'un secrétaire de séance et validation du compte-rendu :

Rachel Harent s'est proposée pour être secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la plénière du 26 janvier a été validé par l'ensemble des membres présents après un rajout au chapitre concernant les transports collectifs : demande d'une augmentation de la fréquence des lignes n°9 express et n°10.

2- Quelques rappels et informations par Mme Lecerf-Livet et Jacky Frémy

- Commission « transports » toujours en cours, mais reportée à la prochaine plénière.
- Une demande de la part des services et élus : les membres du conseil de quartier sont aussi de bons relais d'informations parce qu'ils sont au plus près du terrain.
- Calendrier :
 - Mercredi 1^{er} juin 2016 : sortie en car sur la commune, visite des zones économiques – départ de Penvillers à 17h45 (une autre sortie est prévue le 8 juin. Possibilité, selon la disponibilité de chacun, de changer de jour).
 - Lundi 20 juin 2016 : Inter-collectif dans la salle du conseil municipal
 - Mardi 13 septembre 2016 : Inter-quartier, sur le thème du développement économique avec Laurent Bruchon et le nouveau manager du commerce Gaétan Guillou.
 - mardi 4 octobre 2016 : Prochaine plénière. Jean-Luc Rault, en charge des déplacements au sein de la ville, sera invité pour faire un point d'étape lors de cette plénière.

3- Présentation du conseil citoyen par Roseline Quéré

L'installation officielle du conseil citoyen a eu lieu le 24 avril 2016 en présence d'un ensemble de partenaires officiels (le maire, l'élue de quartier, la CAF, le préfet, le rectorat, Quimper-Communauté, les habitants, ...)

Une réunion de formation des membres habitants aura lieu à Lorient du 15 au 17 juin, pour travailler autour de l'organisation du conseil citoyen.

Sont présents dans le conseil citoyen : 13 habitants du quartier et 7 associations.

Le conseil citoyen est une des instances rendues *obligatoire* par le Contrat Ville (lié au quartier prioritaire établi sur un périmètre précis). Il est distinct du conseil de quartier qui, lui, n'a aucun caractère obligatoire. Ces deux conseils se complètent et ne sont en rien concurrents.

Les membres du conseil citoyen sont soit volontaires, soit tirés au sort sur la liste des habitants de l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction).

A ce jour, une réflexion est en cours sur des actions possibles :

- une boîte à idées (notamment au marché de Penhars)
- un stand sur le marché de Penhars
- mise à disposition de sacs à crottes pour les propriétaires de chien
- cendrier à la sortie des salles et lieux de regroupement
- installation de plan détaillé du quartier
- Réflexion autour de la création d'un conseil (citoyen) des enfants ?

Combien d'habitants sur le Contrat Ville ? → (7 IRIS sur Penhars, dont 3 IRIS sont « quartier prioritaires TP de Kermoyan » : 0119 : Place d'Ecosse Rue du Limousin + 0120 : Kermoyan + 0121 : Rue de Vendée Bd de Bretagne. Soit 4.248 habitants – source observatoire social urbain, 2014).

Quelle est la place des jeunes dans le conseil citoyen ? Un jeune de 18 ans est membre.

L'idée d'un conseil des enfants/des jeunes est reprise. L'idée est à creuser et à élargir sur l'ensemble des conseils de quartier de la commune : création d'un conseil municipal des enfants ?

→ Donner une place des jeunes dans la vie de la cité

→ Les jeunes sont initiateurs d'idées.

→ Comment les contacter ? Partir des listes de délégués de classe ? Collège ? Lycée ?

4- La Rue Est Vers l'Art (Fête de quartier)

Le conseil de quartier sera présent sur le festival. Un stand partagé avec d'autres associations est disponible de 17h à 21h le vendredi 3 juin:

- 4 créneaux de présences : 3 personnes par créneau. → s'inscrire.
- Risque de confusion entre conseil quartier et conseil citoyen ? Effectivement : Aux membres d'être explicites et rendre compréhensible le rôle de chacun :
 - ce qu'est le conseil de quartier
 - à quoi sert le conseil de quartier
 - ce qui a été fait : à l'initiative de la création du marché de Penhars. Réflexion en cours sur les transports (bus, auto, piéton)
 - Recueillir des informations, des suggestions et prendre en compte les remarques.

5- L'inauguration du marché

L'inauguration a eu lieu le 20 avril 2016, avec 30 places allouées aux commerçants. A l'inauguration tous les postes étaient pris : 14 places allouées pour 6 mois et 16 tirées au sort.

Horaires : 15h – 19h.

La place est fermée à la circulation dès 14h.

Communication :

- Une bonne couverture médiatique avant l'ouverture (encarts presse, conférence de presse) et lors de l'inauguration. Les commerçants ont manifesté leur intérêt et le public était nombreux le jour de l'inauguration.
- Installation d'une banderole devant la place (visible de la rue passante) avec le jour et les horaires d'ouverture.
- Il faudra également maintenir une couverture médiatique : presse + service communication de la mairie (une veille du MAG+AGGLO a été demandé - un article en septembre est prévu).

- Rester en contact avec les commerçants pour connaître la fréquentation et maintenir la communication selon les besoins.
- A la rentrée de septembre et en janvier, relancer les associations pour régulariser leur présence et permettre l'animation du lieu.

Difficulté et insatisfactions :

- Difficulté attendue : la période automne-hiver : baisse de fréquentation. Le marché a volontairement été inauguré au printemps pour donner aux habitants le temps de fréquenter les lieux avant la période hivernale qui est toujours la plus critique pour un marché à ciel ouvert.
- L'association paroissiale : une rencontre avec des membres du collectif d'animations a eu lieu suite à leur courrier. Elle viendra animer le marché en septembre 2016.
- Problèmes des enterrements : pas de retour négatif à ce jour → mercredi matin disponible ou Sainte-Bernadette (de l'autre côté de la route de Pont l'Abbé).
- Quelques mécontents se sont exprimés parmi les commerçants sédentaires, mais le créneau horaire (marché l'après-midi) n'entre pas en concurrence avec les achats du matin aux halles Saint François et/ou au centre commercial.

Stationnement :

- Quelques difficultés mais pour l'instant pas de retour négatif.
- Vigilance sur la sécurité : accès au trottoir, accès de la place par des véhicules
- Les places « handicapé » éloignées du marché.

Animation par les associations : Une animation du lieu au sein d'un stand est un des objectifs, mais aucune distribution ambulatoire dans les allées du marché n'est possible.

Satisfactions :

- L'objectif humain : « vivre ensemble et convivialité », est pour l'instant atteint.
- Le démarrage est satisfaisant : de nombreux commerçants et un public présents.
- L'horaire permet aux commerçants de pouvoir assurer 2 marchés dans la journée (matin + après-midi).
- Le charme de la « place du marché ».

Perspectives :

- Il reste à faire vivre le marché dans le temps. Il ne faut pas négliger les animations, qui peuvent permettre sa pérennité.
- S'il devait y avoir un manque de places, une extension possible devant la MPT.
- Une étude pourrait être menée sur la provenance des clients.
- Bilan : Il faut attendre un cycle de 4 saisons pour pouvoir faire un bilan.

6- Plan Local d'urbanisme PLU

Retour sur la présentation :

- Très intéressant et instructif.

- une meilleure connaissance de Quimper bâti sur 7 collines comme Paris et Rome...

Jeudi 19 mai 2016 : conseil municipal extraordinaire sur le PLU

Septembre/octobre 2016 : Enquête publique

Corniquel :

- Le plan de déplacement sur le quartier du Corniquel est à revoir : trop de véhicules dans un « entonnoir ». Le plan d'urbanisme devrait s'intéresser aux espaces routiers autant qu'aux espaces d'habitation lors des projets : la voirie est un point essentiel qui va de pair avec l'urbanisation ; il faut anticiper la circulation avant de créer des lotissements.
- La prise en compte de la sécurité des piétons et cyclistes : un éclairage et des trottoirs sur la route des châteaux sont demandés.
- Le feu rue Mendès-France est dangereux !!!

→ Une commission spéciale sur la voirie et les déplacements

- le port du Corniquel : la mairie va récupérer la gestion du lieu. Des projets ?
 - un port de plaisance ? → un gros investissement pour quelques privilégiés ou un projet plus large pour un attrait touristique ?
 - ne pas oublier de penser le partage de l'espace : quid de la circulation entre habitants et touristes alors qu'il y a déjà des soucis (à certaines heures) ?
 - la traversée vers Creac'h Gwen ? un bac ? un pont ?
 - Aire de carénage.

Prat ar Rouz :

- Il est important de garder des espaces verts et espace de loisirs au sein des quartiers (le terrain de rugby va disparaître au profit de l'habitat ; le terrain de football resterait en place).
 - Nous sommes dans l'ère de la mutualisation où chaque quartier ne peut avoir son terrain de sport (coût élevé d'entretien).
- Question : Le nouveau lotissement aura accès par la route de Douarnenez ou via le quartier actuel ?

Valorisation des entrées de ville → demande d'info de la mairie : faire un retour

AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) : n'est pas réservée au « vieilles pierres »

- = un référencement des jolis lieux.
- Sur quels critères ? Correspond à une époque et une histoire (patrimoine remarquable, ancien, industriel, ou correspondant à l'histoire d'un lieu).

- Le risque : celui d'empêcher l'installation et le développement. L'AVAP a des contraintes qui doivent être justifiées car, une fois mise en place, elle s'impose à tous.

Paradoxe entre la protection du patrimoine et le développement urbain et/ou économique.

- Quid de la route de Pont-l'Abbé ?

La station-service fermée est notamment abordée : problème de dépollution des lieux.

- AVAP est adossée au PLU + PLU commercial.
- Pas de délai prescrit par l'État mais la mairie souhaite faire correspondre ce délai à celui du PLU.

La secrétaire de séance

Rachel Harent